

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00705

Numéro SIREN : 428 268 023

Nom ou dénomination : DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/002918

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 106.801.329 €
Siège social : 1 cours Antoine Guichard, 42000 SAINT-ETIENNE
428 268 023 R.C.S. SAINT-ETIENNE
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 5 AVRIL 2023**

(...)

PREMIERE DÉCISION

(Constatation de la démission de Madame Concettina SCHULER de son mandat de Présidente et nomination de Madame Magali DAUBINET SALEN en qualité de nouvelle Présidente).

L'Associée Unique prend acte de la démission de Madame Concettina SCHULER de son mandat de Présidente à compter de ce jour et décide de nommer, en qualité de nouvelle Présidente, Madame Magali DAUBINET SALEN, de nationalité française, née le 29/03/1977 à SAINT-ETIENNE (42) et demeurant 5 impasse Jean de la Fontaine, 42110 FEURS.

L'Associée Unique nomme Madame Magali DAUBINET SALEN Présidente de la Société pour la durée de son mandat de membre du Directoire, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La Présidente exercera ses pouvoirs dans les conditions prévues aux statuts. Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers dans la limite de l'objet social.

Madame Magali DAUBINET SALEN ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Présidente de la Société.

Madame Magali DAUBINET SALEN a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Décision adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIEME DECISION

(Constatation de la démission de Madame Magali DAUBINET SALEN de son mandat de Directrice générale).

En conséquence de sa nomination en qualité de Présidente, objet de la première décision, Madame Magali DAUBINET SALEN démissionne de son mandat de Directrice générale à compter de ce jour, ce dont l'Associée Unique prend acte.

L'Associée Unique prend également acte que Madame Magali DAUBINET SALEN conserve son mandat de membre du Directoire jusqu'à son terme soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Décision adoptée par l'Associée Unique.

TROISIEME DECISION

(Constatation de la démission de Madame Concettina SCHULER de son mandat de membre du Directoire ; décision de ne pas pourvoir à son remplacement).

L'Associée Unique prend acte de la démission de Madame Concettina SCHULER de son mandat de membre du Directoire à compter de ce jour et, constatant que le nombre de membres du Directoire restant en fonction est supérieur au nombre minimal requis par les statuts, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Décision adoptée par l'Associée Unique.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

L'Associée Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et notamment à Madame Claire JOANNES, Madame Nabila LIEVRE ou Madame Delphine SULIÉ, domiciliées professionnellement 1, Cours Antoine Guichard à Saint-Etienne (42000).

Décision adoptée par l'Associée Unique.

(...)

**Extrait certifié conforme
La Présidente
Mme Magali DAUBINET SALEN**

DocuSigned by:
DAUBINET-SALEN Magali
97ACB2EC199B4BB...